

# CONSEIL DE COLLEGE DES SCIENCES DE LA SANTE

Date : MERCREDI 26 JANVIER 2022

Visioconférence Zoom

---

**Présidence** : M. Benoît Elleboode, directeur général Agence Régionale de Santé (ARS).

**Présents** : Pr Jean-Luc Pellegrin, Pr Pierre Dubus, Pr Ahmadou Alioum, Pr Frédéric Bauduer, Pr Bernard Muller, Dr Jean-Benoît Corcuff, Pr Patrick Dehail, Pr Isabelle Dupin, Dr Noémie Duclos, Dr Bertrand Glize, Pr Pierre Joly, Dr Loïc Rivière, Pr Didier Lacombe, Dr Sylvie Colomer, Mme Séverine Barandon, Dr Isabelle Baudrimont, Mme Corinne Jeandonnet, Mme Gabrielle Martin.

**Excusés** : Pr Caroline Bertrand, Pr Simone Mathoulin-Pélissier, Pr Cécile Bébéar, Pr Fleur Mouglin. Pr Marine Aulois-Griot, Mme Muriel Szarzynski.

**Représentants de l'administration** : Mme Véronique Chassaing, Mme Emilie Méry, Mme Estelle Narran-Méallarès.

---

## VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

---

Le Professeur Pellegrin soumet le compte rendu du conseil de collège du 1<sup>er</sup> décembre dernier à approbation des conseillers.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au compte rendu du conseil de collège du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ainsi présenté.***

## FORMATIONS

---

- **Capacités d'accueil formations paramédicales**

Le Professeur Pellegrin indique qu'habituellement, les capacités d'accueil de ces formations sont transmises au collège par un arrêté du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Cette année, il a été demandé que le collège transmette une proposition de capacités d'accueil au MESRI. Celui-ci adressera par la suite sa décision, établie sur la base des éléments fournis et des besoins du territoire.

Par ailleurs, le projet d'expérimentation soumis au ministère n'ayant pas été accepté en l'état, les formations en réadaptation sont proposées via Parcoursup à compter de cette année universitaire.

Malgré tout, l'année 2021/2022 est une année charnière, lors de laquelle le collège santé doit, dans le cadre de la 2ème chance, proposer aux étudiants qui le souhaitent une orientation vers les formations paramédicales. Le numerus clausus a donc été étudié par les porteurs de ces formations, et partagé en deux voies d'accès différentes ; Parcoursup d'une part et le PASS et les LAS d'autre part.

A compter de l'année universitaire 2023-2024, l'ensemble des étudiants de réadaptation auront été recrutés via Parcoursup.

Seule l'entrée en formation de kinésithérapie reste adossée au PASS ou aux LAS, car cette première année est prise en compte dans la durée totale de la formation.

Au terme de ces échanges, les capacités d'accueil en formations paramédicales proposées à l'issue du PASS et des LAS sont soumises à approbation des conseillers.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux capacités d'accueil ainsi présentées.***

- **Formation Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) parcours Urgences**

La formation d'infirmier en pratiques avancées (DE IPA) a été ouverte au sein de l'université de Bordeaux il y a deux ans révolus (première promotion diplômée l'année 2020/21) et comprend actuellement 3 parcours (pathologies chroniques, oncologie, maladie rénale-dialyse-transplantation rénale).

Le Professeur Chevret, porteur de ce diplôme d'état, soumet au vote des conseillers la création du parcours de médecine d'urgences pour l'année universitaire 2022/23. Le dossier sera soumis à étude du MESRI après validation du conseil.

Le Professeur Pellegrin précise que le MESRI a demandé il y a peu, des informations relatives au devenir des premiers étudiants diplômés ; 13 des 15 étudiants diplômés de l'UB sont actuellement en poste. Le Professeur Dehail indique qu'il y existe une vraie problématique d'implantation de ces professionnels dans les structures de soin. Il est important

de préciser que les étudiants bordelais ont été accompagnés et sélectionnés sur la base de leur projet et du projet de leur structure d'origine, d'où leur très bonne intégration.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité au nouveau parcours présenté.***

- **Point sur les accréditations DEUST – LP – M**

Le Professeur Pellegrin présente rapidement la liste des diplômes nouvellement accrédités, et dont le contenu a déjà été approuvé dans les instances des composantes porteuses, ne restant que la validation du conseil de collège avant ouverture la prochaine année universitaire.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux nouvelles accréditations présentées.***

- **Information : équivalences entre certaines UEs portées par le collèges sciences de la santé et certaines UEs disciplinaires des LAS portées par le collège des sciences et technologies (ST)**

Le Professeur Pellegrin présente pour information un document d'équivalences entre UEs proposé par le collège ST et le collège santé.

Ces équivalences ont été longuement discutées entre les responsables d'UEs des deux collèges.

Le document ainsi présenté sera voté lors du prochain conseil du collège ST, et le sera par le collège des sciences de la santé dès lors qu'un retour positif du collège partenaire aura été reçu.

## FINANCES

---

- **Subvention à l'association sportive du collège des sciences de la santé**

Cette subvention est allouée chaque année à l'association sportive du collège. La somme est identique aux années précédentes, de 5000 €.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité à la subvention ainsi présentée.***

## CONVENTIONS

---

- **Contrat pluriannuel ARS – université de Bordeaux / ISPED 2021-2023**

Le MOOC « Santé environnementale » est une formation mise en œuvre par l'ISPED, subventionnée par plusieurs partenaires, dont une contribution financière de l'ARS.

- **Avenant n°1 à la convention Région Nouvelle Aquitaine – université de Bordeaux / ISPED**

Cet avenant est en rapport également avec le MOOC « Santé environnementale », il contractualise une aide financière de 35 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine.

- **Avenant n°2 à la convention cadre de collaboration ARS – université de Bordeaux / ISPED**

Le Professeur Pierre Joly indique qu'il s'agit d'une prolongation de partenariat d'un an, de la convention cadre déjà signée par tous les partenaires.

- **Convention de partenariat relative au bilan et à l'ajustement du diplôme d'université « Piloter, animer, évaluer la prévention et la promotion de la santé », Santé Publique France - université de Bordeaux / ISPED**

Cette convention a pour but d'aider à la réalisation du Diplôme Universitaire (DU) « Piloter, animer, évaluer la prévention et la promotion de la santé », Santé publique France s'engage à verser à l'ISPED une contribution financière d'un montant de 51 552 €.

Le Professeur Pellegrin soumet les 4 conventions à approbation des conseillers.

***Les membres du conseil émettent un avis favorable à l'unanimité aux conventions ainsi présentées.***

**L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.**

**Fin de la séance à 14h10.**

Fait à Bordeaux le 31 janvier 2022

Le directeur du collège des sciences de la santé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JL Pellegrin', written over a horizontal line.

Professeur Jean-Luc Pellegrin